

FICHE SIGNALÉTIQUE

RODENT PELLETS

N° EPA : 21838

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

Durant les heures ouvrables (UAP) : 1 800 265-4624
Après les heures ouvrables : 1 800 561-8273
Canutec (frais virés) : 1 613 996-6666
Chemtec : 1 800 424-9300
Rapport d'exposition — Prosar : 1 800 301-7976

Rédaction : Irwin Schmidt, 1 800 265-4624

Date de publication : Avril 2005

Nom chimique : Phosphure de zinc. Diphosphure ZN3 P2-trizinc

Usages du produit : Appât pour les rongeurs

2. INGRÉDIENTS DANGEREUX DU PRODUIT

| Ingrédients dangereux (N° CAS ou UN) | Concentration | OLD ₅₀ (Rat) | DDL ₅₀ (Lapin) | CL ₅₀ (Rat) |
|--------------------------------------|---------------|---|---------------------------|------------------------|
| Phosphure de zinc (CAS : 1314-84-7) | 2 % | 40 mg/kg Le OLD ₅₀ (Rat) de l'appât est de 910 mg/kg | > 2 000 mg/kg | n/d |

3. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DU PRODUIT

Apparence et odeur : Pastilles noires avec forte odeur d'ail

Poids spécifique : n/a

Point d'ébullition : n/a

Densité de vapeur (air=1) : Phosphine 1,17

Densité (g/ml) : 0,529 - 0,593

Point de congélation : n/a

Tension de vapeur (mm) : 0 lorsque sec

pH : n/a

Solubilité dans l'eau : Négligeable

Taux d'évaporation : n/a

4. RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité : En présence d'eau

Point d'éclair °C (méthode) : n/a

Agents d'extinction : Produit chimique sec et dioxyde de carbone. Éviter d'utiliser l'eau et la mousse qui peuvent former un gaz de phosphine au contact du phosphure de zinc. Lors de gros incendies, s'éloigner de l'aire du feu et laisser brûler.

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et des vêtements protecteurs. Combattre le feu contre le vent et évacuer dans le sens du vent. Éloigner les contenants du feu si vous pouvez le faire sans danger.

Produits de combustion dangereux : Hautement toxique, phosphine inflammable

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Le gaz de phosphine produit est explosif.

5. RÉACTIVITÉ

Stabilité (conditions à éviter) : Stable dans des conditions normales. Éviter la chaleur et tout matériel incompatible.

Réactivité : Réagit lentement à l'humidité dans l'air. Réagit violemment en présence d'acides. Corrosifs pour les métaux.

Substances incompatibles : Éviter les matériaux oxydants, les acides et l'eau. Peut réagir aux oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Peut réagir aux acides ou à l'eau et libérer du gaz de phosphine toxique et inflammable spontanément. Très toxique. Oxydes de phosphore et de zinc.

6. TOXICOLOGIE ET RISQUES POUR LA SANTÉ

Voies de pénétration : Contact avec la peau et les yeux, absorption par la peau, inhalation profonde et ingestion

Effets de la surexposition : Irritation locale, nausée, une haleine sentant l'ail, fatigue générale, basse pression (sanguine), diarrhée, fièvre soudaine, tremblements, fatigue, transpiration excessive, crampes abdominales, difficultés respiratoires, changement dans la couleur de la peau. Un empoisonnement chronique a résulté en diarrhées, crampes abdominales et vomissements. Des effets à long terme du CNS ont aussi été observés.

Exposition : 0,3 ppm TWA (phosphine)

Propriétés irritantes : Yeux, peau (moite) et muqueuses

Sensibilisation au produit : Aucune connue

Effet cancérigène : Non listé

7. MESURES PRÉVENTIVES

Mesures spéciales de protection :

Respiratoires : Un respirateur est recommandé si le produit est appliqué de façon à ce que de la poussière se forme

Gants : Caoutchouc ou imperméables

Yeux : Lunettes de protection ou protecteur facial

Chaussures : Caoutchouc ou imperméables

Vêtements : Couvre-tout ou tablier imperméable lors de manipulation du produit concentré

Autres : Travailler dans un endroit bien aéré

Vérifications techniques : Se prémunir d'une ventilation adéquate pour les aires d'entreposage et d'utilisation.

Fuites ou déversements : Porter un équipement protecteur. Éloigner toute source d'eau ou d'allumage. Pelleter / balayer soigneusement et mettre les résidus dans des contenants propres et secs bien étiquetés. Déplacer les contenants et rincer la surface avec beaucoup d'eau. L'eau de rinçage est considérée un déchet ; éviter l'écoulement de ces eaux dans les sources d'eau ou dans les égouts. Contacter le manufacturier et l'agence régulatrice provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination des matières contaminées : Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, contacter l'agence régulatrice provinciale ou le manufacturier.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec l'eau. Ne pas entreposer près de la nourriture, du fourrage ou des graines. Garder hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

8. PREMIERS SOINS

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire au moment d'obtenir des soins médicaux.

APPELÉ UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTI-POISON IMMÉDIATEMENT.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements souillés. Bien laver la peau et les cheveux au savon et à l'eau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. En cas d'irritation persistante, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Faire vomir la personne immédiatement en lui faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en lui mettant un doigt dans la gorge. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ni la faire vomir. Garder la tête plus basse que la poitrine pour éviter l'aspiration dans les poumons. Appeler un médecin immédiatement ou appeler un centre anti-poison.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si elle a des difficultés respiratoires, lui administrer de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Note au médecin : Pas d'antidote spécifique. Un lavage gastrique en profondeur est recommandé ; 3 % - 5 % de bicarbonate de sodium est suggéré. Traiter selon les symptômes et en soutenu. Éviter l'usage d'huiles. Faire coucher la personne et la garder au chaud.

9. TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

TMD Canada : Non réglementé

DOT États-Unis :

IMDG (transport maritime) :

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont gratuits et sont destinés à votre évaluation. À notre avis, ils sont, au moment de la publication du présent document, fiables, toutefois, il est de votre responsabilité de déterminer leur pertinence pour l'usage que vous souhaitez faire du produit. Il est recommandé de ne pas considérer ces renseignements comme étant entièrement complets parce que des renseignements supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables dans des conditions ou des circonstances d'utilisation particulières, exceptionnelles ou variables existantes en raison de lois ou de règlements gouvernementaux applicables. Vous devriez utiliser ces renseignements seulement à titre de supplément aux autres informations que vous aurez recueillies. Vous devrez déterminer à partir des renseignements de toutes les sources s'ils sont valables et complets pour vous assurer un usage approprié du produit décrit ci-haut et pour la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, aucune garantie, qu'elle soit expresse ou tacite, n'est accordée par United Agri Products Canada Inc. par rapport aux résultats que vous obtiendrez selon l'usage que vous ferez des renseignements. United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements.

n/a = ne s'applique pas

n/d = non disponible